

**Assemblée générale ordinaire du Verein der Eltern und Freunde
des Lycée Français de Hambourg e.V.
le 05.01.2016 à Hambourg**

Procès-verbal

Présents

Comité de gestion

Madame Antoinette Zornig (Présidente)
Madame Soha El Agouz (Vice-Présidente)
Monsieur Georges Brox (secrétaire)
Monsieur Pierre-Yves Puignero (assesseur)
Madame Pascale Went (assesseur)
Madame Brigitte Pahl (assesseur)
Madame Stefanie Hillegaart (assesseur)
Monsieur Jasper den Ouden (assesseur)
Monsieur Jörg Breyer (Membre d'honneur du comité de gestion)

Absent (excusé)

Prof. Dr. Rainer Böger (Trésorier)

Direction

Monsieur Jean-Luc Drussel (Proviseur)

Consulat général de France à Hambourg

Monsieur Serge Lavroff (Consul général)

Commissaire aux comptes

Monsieur Gerrit Kaufhold (HRG Hansische Revisions-Gesellschaft mbH, Wirtschaftsprüfungsgesellschaft)

Début : 19 h 35

Ordre du jour :

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Quorum**
- 3. Validation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 13.11.2014**
- 4. Rapport du Comité directeur/rapport du Proviseur**
- 5. Rapport du Trésorier**
- 6. Rapport du Vérificateur des comptes**
- 7. Quitus au Comité de gestion pour l'année comptable 2014**
- 8. Election du Commissaire aux comptes / Election du vérificateur des comptes pour 2015**
- 9. Augmentation des frais de scolarité / Proposition du Comité directeur**
 - Tarif entreprises de 9.500,00 EUR à partir de septembre 2016
 - Tarif famille de 3.720,00 EUR à partir de janvier 2017 (sous réserves)
- 10. Propositions complémentaires de Monsieur Olivier Elamine**
 - Modification des statuts
 - Tarif entreprises de 9.500,00 EUR à partir de janvier 2016
 - Grille des tarifs pour les familles à partir de janvier 2017 (sous réserves)
- 11. Divers**
- 12. Election des nouveaux membres du Comité de gestion**

- **Vice-président**
- **Secrétaire**
- **2^e Assesseur**
- **4^e Assesseur**

1. Ouverture de la séance

Madame Antoinette Zornig, Présidente de l'association, ouvre la séance de l'Assemblée générale des membres. Elle souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

Elle constate que les membres ont été convoqués à l'Assemblée générale en bonne et due forme et dans les délais requis.

Madame Antoinette Zornig explique qu'en amont de l'Assemblée générale, Monsieur Olivier Elamine a demandé, par écrit, d'ajouter trois points complémentaires à l'ordre du jour. Cela a été fait en bonne et due forme et dans le délai requis.

L'ordre du jour ainsi complété n'a pas été contesté. La séance se déroule conformément à cet ordre du jour.

Le Consul général de la République française à Hambourg, **Monsieur Serge Lavroff** souhaite la bienvenue aux membres de l'association. Il exprime son souhait que tous les acteurs continuent de relever les défis discutés depuis un certain temps dans le cadre d'un dialogue constructif et de confiance mutuelle.

Madame Antoinette Zornig présente encore une fois en détail l'ordre du jour exposé ci-dessus.

Les secrétaires de séance sont nommés: Monsieur **Georges Brox** (pour la version française) et **Monsieur Jörg Breyer** (pour la version allemande).

2. Quorum

Madame Antoinette Zornig constate que **144** membres de l'association sont présents personnellement et que

87 membres de l'association sont représentés par procuration.

Ainsi, le nombre de votants est de **231**.

Madame Antoinette Zornig constate que le quorum de 10% requis par les statuts est largement atteint et que l'assemblée peut donc valablement délibérer. Aucun membre ne conteste cela.

3. Validation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 13.11.2014

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 13.11.2014 est voté à main levée par une majorité écrasante. Il y a quelques abstentions ainsi qu'une voix contre.

4. Rapport du Comité directeur/rapport du Proviseur

Madame Antoinette Zornig expose le rapport du Comité directeur pour l'année 2015:

- Le Comité directeur est compétent pour la gestion et le financement de l'école.
- Selon la loi allemande, le Comité directeur en tant qu'organe de l'association, est responsable de toutes les activités en relation avec le fonctionnement de l'établissement
- Le Comité directeur est responsable de la partie fiscale de l'école et des assurances.
- Il est responsable de la communication et des publications.
- Il travaille en collaboration étroite avec la direction de l'établissement, l'AEFE et l'administration scolaire de la ville de Hambourg.
- La GBS a été mise en place à la rentrée 2015/2016
- Les investissements relatifs à l'établissement s'élèvent à environ 100.000,00 EUR
- Les salaires des locaux ont été adaptés.
- Le Comité directeur se réunit avec le Comité d'entreprise une fois par mois.
- Le Comité directeur a embauché de nouveaux personnels (éducateurs, professeurs et personnels administratifs).
- Le Comité directeur soutient la formation/qualification des éducateurs et professeurs.
- La capacité de l'école atteint ses limites à l'égard de l'infrastructure
- Projets pour 2016
 - Rénovation du sol devant le Landesinstitut (LI)
 - Construction d'un premier étage de la maison des petits pour la KITA/GBS
- Les bénéfices réalisés au niveau de la KITA et de la GBS permettent la construction du premier étage sur le plan financier.
- Une demande de subventions pour la construction du premier étage a été déposée auprès de l'AEFE.

Madame Pascale Went présente l'évolution actuelle de la GBS:

- Au jour du 15.09.2015, les inscriptions effectives de la GBS étaient au nombre de 295 élèves (dont 184 pour 5 jours par semaine, 47 pour 4 jours par semaine et 64 pour 3 jours par semaine).
- Pour les vacances scolaires, 1.269 semaines ont été réservées par 190 élèves.
- Il en résulte une moyenne de réservation de 6,68 semaine par élève
- L'équipe pédagogique de la GBS est constituée de 23 personnes.
- Madame Lorenz est responsable de l'administration de la GBS.
- 8 nouveaux personnels ont été embauchés pour la GBS.
- Les activités pédagogiques sont variées
- Chaque groupe est constitué en moyenne de 15 enfants.
- Les enfants sont pris en charge en fonction de leur classe d'âge/de leur niveau dans le cadre des différentes activités.

Madame Antoinette Zornig présente la coopération avec l'AEFE:

- La collaboration avec l'AEFE se fait de manière variée.
- Un dialogue intensif a été engagé avec Madame Grafto et d'autres intervenants de l'Ambassade de France à Berlin.
- La part du financement des professeurs résidents par l'association s'élève à 53% pour 25 personnes.

- Les salaires de 8 enseignants supplémentaires ont été restitués à à 100% l'AEFE par l'association.
- Au total, 1.103.999,00 EUR ont été reversés à l'AEFE en 2014.
- 6% des frais de scolarité sont reversés par l'association à l'AEFE.

A la demande d'un membre de l'association de quelle manière l'AEFE subventionne l'école, **Monsieur Jean-Luc Drussel** donne la réponse suivante :

- La France ne subventionne pas directement l'école, mais elle prend en charge les salaires de 33 résidents et 3 expatriés. Un élève coûte à l'AEFE env. 2.000,00 EUR. L'AEFE participe au total à hauteur de 2,8 millions d'EUR aux salaires.

Monsieur Jean-Luc Drussel présente le rapport de la **direction** :

- Tous les enseignants de l'établissement ont réussi une remarquable année scolaire 2014/2015
- Madame Joubert-Schwab (Directrice du primaire) et Madame Calov (DAF) ont été particulièrement remerciées
- Les résultats des examens ont été extrêmement positifs.
- Les effectifs sont stables à tous les niveaux
- Les effectifs s'élèvent à près de 900 élèves.
- Le taux de réussite au BAC a été de 100%, celui du brevet de 93%.
- Le nombre de mentions obtenues au BAC est particulièrement élevé.
- Ainsi, le LFH a obtenu la première place en Europe dans le classement de l'AEFE.
- Concernant l'AbiBac, il y a encore beaucoup de marge au regard du nombre d'inscrits.
- Le statut de „Ersatzschule“ constitue un déficit particulier pour toutes les parties concernées au regard de l'enseignement de l'allemand.
- Dans ce domaine, toutes les parties concernées doivent travailler ensemble.
- Il est impératif que l'AbiBac ne soit pas intéressant seulement pour les élèves germanophones.
- Il convient d'attirer plus d'élèves non germanophones vers la filière AbiBac.
- Selon **Monsieur Jean-Luc Drussel**, un niveau « langue maternelle » n'est pas requis en allemand.
- Pour augmenter l'attractivité et la qualité de la filière AbiBac pour les élèves non germanophones, il convient de mettre en place une didactique et pédagogie intelligentes.
- La Direction a intégré cela dans son projet.

5. Rapport du Trésorier

En tant que représentant de **Monsieur Prof. Dr. Rainer Böger**, trésorier, **Monsieur Pierre-Yves Puignero**, en présence de **Monsieur Gerrit Kaufhold** de la HRG Wirtschaftsprüfungsgesellschaft, présente, pour le comité directeur, le tableau récapitulatif des recettes et des dépenses pour l'année fiscale 2014 . Les chiffres sont expliqués en détail :

- Le bilan de l'année fiscale 2014 dégage un bénéfice de 5.247,48 EUR, celui de l'année fiscale 2013 un bénéfice de 3.714,22 EUR.
- Au 31.12.2014, le bilan est équilibré.

- Les bénéfices et les réserves sur bénéfice des années 2013 et 2014 ont permis le financement de la construction de la „Maison des Petits“.
- Par lettre du 21.09.2015, les Commissaires aux compte de l'association, la HRG Hansische Revisions-Gesellschaft GmbH, Wirtschaftsprüfungsgesellschaft, ont délivré une attestation sans réserves.
- Le bilan pour 2014 est conforme.
- Le bilan de l'année fiscale 2015 est en cours de préparation.
- Le budget pour l'année fiscale 2016 a été établi.

6. Rapport du Vérificateur des comptes

Madame Sandrine Lambert présente le rapport en tant que Vérificateur des comptes. Les contrôles ont été faits de manière aléatoire. L'administration et la comptabilité ont répondu de manière satisfaisante et complète à toutes les questions. La trésorerie effective est conforme aux comptes. Aucune anomalie n'a été constatée.

7. Quitus au Comité de gestion pour l'année comptable 2014

Un membre de l'association de donner quitus au Comité de gestion pour l'année 2014.

A la demande de **Madame Antoinette Zornig**, la **délibération sur cette demande se fait à main levée.**

Le quitus est donné au Comité de gestion à l'unanimité pour 2014. Il n'y a ni abstention, ni de voix contre.

Madame Antoinette Zornig remercie les membres au nom du Comité de gestion pour ce vote de confiance.

8. Election du Commissaire aux comptes / Election du Vérificateur des comptes pour 2015

Le Comité de gestion propose d'élire de nouveau la HRG Hansische Revisions-Gesellschaft mbH, Wirtschaftsprüfungsgesellschaft, en tant que Commissaires aux comptes pour l'année fiscale 2015.

A la demande de **Madame Antoinette Zornig**, ce vote est effectué à main levée.

La HRG Hansische Revisions-Gesellschaft mbH, Wirtschaftsprüfungsgesellschaft, est désignée à l'unanimité en tant que Commissaire aux compte pour l'année fiscale 2015 gewählt. Il n'y a ni abstention, ni de voix contre.

Le Comité de gestion propose de désigner de nouveau **Madame Sandrine Lambert** en tant que Vérificateur des comptes pour l'année 2015. **Madame Sandrine Lambert** déclare sa candidature.

A la demande de **Madame Antoinette Zornig** cette proposition est délibérée à main levée.

Madame Sandrine Lambert est élue à l'unanimité en tant que Vérificateur des comptes pour l'année fiscale 2015. Il n'y a ni abstention, ni de voix contre.

Madame Sandrine Lambert accepte le vote et remercie les membres de l'association pour leur confiance.

9. Augmentation des frais de scolarité / Proposition du Comité de gestion

Monsieur Pierre-Yves Puignero explique la **proposition du Comité de gestion** d'augmenter les frais de scolarité.

- L'établissement du LFH est constitué par trois branches, avec des financements différents (Kita, GBS, école)
- La „Kita“ est subventionnée par l'administration sociale de la Ville de Hambourg (BASFI)
- La „GBS“ est subventionnée par l'administration scolaire de la Ville de Hambourg
- Du point de vue de la Ville de Hambourg, « l'école » proprement dite se partage en „Ersatzschule“ et „Ergänzungsschule“
- La Ville de Hambourg ne subventionne que les élèves de la filiaire „Ersatzschule“
- Les élèves de la filiaire „Ergänzungsschüler“ à partir de la 3^e (non OCA) jusqu'à la Terminale (non-AbiBac) ne sont pas subventionnés par la Ville de Hambourg.
- Le nombre d'élèves de la filière BAC a augmenté ces dernières années par rapport à celui de la filière AbiBac.
- Il en résulte à terme un net sous-financement mettant en cause la santé financière de l'association, à moins que d'autres sources de financement ne soient trouvées à temps.
- Depuis 2013, le Comité de gestion a attiré l'attention de tous les acteurs sur cette problématique et ce de manière très explicite.
- Des discussions ont été menées sous forme diverses avec l'AEFE ainsi qu'avec d'autres acteurs français et allemands.
- L'association de soutien ALFA a été créée sans que celle-ci n'ait pu, à ce jour, obtenir de fonds substantiels.
- La Ville de Hambourg est le premier pourvoyeur de fonds du LFH. A ce titre, la Ville de Hambourg impose des conditions strictes au LFH au regard de son statut de « Ersatzschule ». Il est notamment interdit de faire profiter de ces subventions les élèves qui ne sont pas considérés comme « Ersatzschüler » .
- L'équilibre financier nécessaire entre recettes et dépenses doit être garanti pour chaque branche de l'établissement pour ne pas mettre en danger le caractère de l'association en tant qu'association à but non lucratif. Cet équilibre est susceptible d'être rompu, à terme, dans l'hypothèse d'une croissance des élèves „Ergänzungsschüler“ qui ne profitent pas des subventions.
- Selon le Comité de gestion, la seule solution à court terme est la mise en place d'un tarif entreprises ainsi que d'un nouveau tarif familles.
- En outre, le Comité de gestion estime que la filière AbiBac doit être, à moyen terme, la filière principale du LFH .
- Pour cela, il convient que la direction mette en place un concept pédagogique adaptée.

10. Propositions complémentaires de Monsieur Olivier Elamine

Madame Antoinette Zornig donne la parole à Monsieur Olivier Elamine, lui permettant ainsi d'exposer de vive voix ses propositions, distribuées auparavant aux membres de l'association sous forme écrite.

Monsieur Olivier Elamine explique ses propositions complémentaires, distribuées auparavant aux membres de l'association sous forme écrite :

- **Modification** de l'article 6 **des statuts** comme suit :

- o Le statut de membre est conditionné par le paiement par chaque membre actif d'une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'Assemblée générale.
- o Les frais de cotisation à l'association sont de 50,00 EUR par membre (ou 100,00 EUR par famille)
- o Les frais de scolarité pour les élèves subventionnés par la Ville de Hambourg sont fixés comme suit :

▪ Ecole élémentaire :	1.150,00 EUR
▪ Collège (6 ^e – 5 ^e):	1.350,00 EUR
▪ Collège (4 ^e -3 ^e):	1.350,00 EUR
▪ Lycée (2 ^{nde}):	1.570,00 EUR
▪ Lycée (1 ^{ère} – Terminale):	1.570,00 EUR

- **Tarif entreprises**

- o Il est créé au LFH un tarif „entreprises“, qui (i) s'élèvera au maximum légal pour des élèves considérés dans le cadre de l'Ersatzschule et (ii) à 9.500,00 EUR par an et par élève pour les élèves non pris en compte par le statut de « Ersatzschule » .
- o Ce tarif s'appliquera à compter du 1.1.2016 à tous les élèves dont les frais de scolarité sont réglés ou remboursés par une personne morale. La déduction éventuelle de 50% pour le 2^e, 3^e enfant et suivants ne s'applique pas au tarif „entreprises“.

- **Grille tarifaire pour les familles (sous réserves)**

Une grille tarifaire est créée pour les frais de scolarité acquittés par les familles dont au moins un enfant suit les cours de 2^{de}, 1^{ère} ou Terminale de la filière Baccalauréat non subventionné par la Ville de Hambourg, comme suit :

Revenus de la famille	Frais 1 ^{er} enfant	Réduction second enfant et suivants
Inférieurs ou égaux à 50.000,00 EUR	1.570,00 EUR	0% / 20%
De 50.000,00 à 85.000,00 EUR	1.900,00 EUR	45% / 20%
De 85.000,00 à 105.000,00 EUR	2.900,00 EUR	45% / 20%
De 105.000,00 à 145.000,00 EUR	3.900,00 EUR	45% / 20%
Supérieurs à 145.000,00 v	5.400,00 EUR	0% / 20%

Chaque famille devra fournir à l'association une copie de son dernier relevé d'imposition afin de pouvoir bénéficier du tarif spécifique à sa classe de revenu.

En cas de non fourniture de ce document, les frais les plus élevés s'appliqueront par défaut. Ce tarif s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2017.

Madame **Antoinette Zornig** soumet au vote la proposition suivante du **Comité de gestion** au vote des membres :

- **Introduction d'un tarif entreprises de 9.500,00 EUR à partir de Septembre 2016**

Madame Antoinette Zornig demande à l'Assemblée générale si la délibération doit se faire à main levée ou à bulletin secret. La majorité se prononce pour un vote à bulletin secret.

Des bulletins de vote de **couleur violette** sont distribués.

La procédure de vote est expliquée aux membres de l'association: celui qui est pour la proposition du Comité de gestion doit écrire (en français ou en allemand) « oui » sur son bulletin de vote. Celui qui est contre, doit écrire (en français ou en allemand) « non » sur son bulletin de vote. Celui qui souhaite s'abstenir doit procéder de la même manière et écrire « abstention » sur son bulletin de vote.

Le vote se fait à bulletin secret.

Résultats du scrutin :

Oui	196
Non	26
Abstentions	2
Nuls	0

Madame Antoinette Zornig soumet la proposition suivante du **Comité de gestion** au vote des membres :

- **Mise en place d'un tarif famille de 3.720,00 EUR à compter de janvier 2017 (sous réserve qu'aucune autre solution de financement ne soit trouvée lors de la réunion avec l'AEFE prévue pour février 2016)**

Madame Antoinette Zornig demande à l'Assemblée générale si la délibération doit se faire à main levée ou à bulletin secret. La majorité se prononce pour un vote à bulletin secret.

Des bulletins de vote de **couleur jaune** sont distribués.

La procédure de vote est expliquée aux membres de l'association: celui qui est pour la proposition du Comité de gestion doit écrire (en français ou en allemand) « oui » sur son bulletin de vote. Celui qui est contre, doit écrire (en français ou en allemand) « non » sur son bulletin de vote. Celui qui souhaite s'abstenir doit procéder de la même manière et écrire « abstention » sur son bulletin de vote.

Le vote se fait à bulletin secret.

Résultats du scrutin :

Oui	140
Non	71
Abstentions	6
Nuls	0

Madame Antoinette Zornig soumet la proposition suivante de **Monsieur Olivier Elamine** au vote des membres :

- **Mise en place d'une grille tarifaire pour les famille prenant en compte les revenus de famille avec comme tarif d'entrée 1.570,00 EUR et ensuite 1.900,00 EUR - 2.900,00 EUR - 3.900,00 EUR - 5.400,00 EUR à compter de janvier 2017 (sous réserve qu'aucune autre solution de financement ne soit trouvée lors de la réunion avec l'AEFE prévue pour février 2016)**

Madame Antoinette Zornig demande à l'Assemblée générale si la délibération doit se faire à main levée ou à bulletin secret. La majorité se prononce pour un vote à bulletin secret.

Des bulletins de vote de **couleur verte** sont distribués.

La procédure de vote est expliquée aux membres de l'association: celui qui est pour la proposition du Comité de gestion doit écrire (en français ou en allemand) « oui » sur son bulletin de vote. Celui qui est contre, doit écrire (en français ou en allemand) « non » sur son bulletin de vote. Celui qui souhaite s'abstenir doit procéder de la même manière et écrire « abstention » sur son bulletin de vote.

Le vote se fait à bulletin secret.

Résultats du scrutin:

Oui	121
Non	88
Abstentions	7
Nuls	0

Monsieur Olivier Elamine déclare qu'il retire sa **proposition** de mise en place d'un **tarif entreprises de 9.500,00 EUR à compter de janvier 2016** à la lumière de la majorité avec laquelle le tarif entreprises proposé par le Comité de gestion a été voté.

Madame Antoinette Zornig soumet la **proposition suivante de Monsieur Olivier Elamine** au vote des membres :

- **Modification des statuts (mise en place d'une cotisation de 50,00 EUR par membre ; modification des frais de scolarité : 1.150,00 EUR / 1.350,00 EUR / 1.570,00 EUR)**

Madame Antoinette Zornig demande à l'Assemblée générale si la délibération doit se faire à main levée ou à bulletin secret. La majorité se prononce pour un vote à bulletin secret.

Des bulletins de vote de **couleur rose** sont distribués.

La procédure de vote est expliquée aux membres de l'association: celui qui est pour la proposition du Comité de gestion doit écrire (en français ou en allemand) « oui » sur son bulletin de vote. Celui qui est contre, doit écrire (en français ou en allemand) « non » sur son bulletin de vote. Celui qui souhaite s'abstenir doit procéder de la même manière et écrire « abstention » sur son bulletin de vote.

Le vote se fait à bulletin secret.

Résultat du scrutin :

Oui	49
Non	148
Abstentions	6
Nuls	2

11. Divers

Il n'y a pas de question.

12. Elections

Madame Antoinette Zornig explique qu'il convient de désigner quatre membres du Comité de gestion.

Il s'agit des fonctions et candidats suivants :

- **Vice-président (Soha El Agouz, Olivier Elamine)**
- **Secrétaire (Aurea Mollard)**
- **2^e assesseur et 4^e assesseur (Georges Brox, Stéphane Debard, Pierre-Yves Puignero)**

Les candidats se présentent brièvement à l'Assemblée générale et motivent leur candidature.

Madame Antoinette Zornig demande un vote par bulletin secret pour l'élection du Vice-président. Des bulletins de vote sont distribués. La procédure de vote est expliquée : le nom du candidat auquel on veut donner sa voix doit être écrit sur le bulletin.

Le vote se fait à bulletin secret.

Résultats du scrutin :

Soha El Agouz	114
Olivier Elamine	91

Madame Soha El Agouz est donc élue au poste de Vice-présidente

Elle accepte son élection et remercie les membres pour leur confiance.

Pour le poste de secrétaire, Madame Antoinette Zornig demande un vote à main levée au motif qu'il n'y a qu'une seule candidate.

Le vote se fait à main levée.

Madame Aurea Mollard est élue à l'unanimité au poste de secrétaire.

Il n'y a ni abstentions, ni vote contre.

Madame Aurea Mollard est donc élue au poste de secrétaire.

Elle accepte son élection et remercie les membres pour leur confiance.

Madame Antoinette Zornig demande un vote à bulletin secret pour l'élection du 2^e assesseur et du 4^e assesseur. Des bulletins de vote sont distribués. La procédure de vote est expliquée : le nom du candidat auquel on veut donner sa voix doit être écrit sur le bulletin.

Le vote se fait à bulletin secret.

Résultats du scrutin :

Georges Brox	156
Pierre-Yves Puignero	143
Stéphane Debard	81

Messieurs Georges Brox et Pierre-Yves Puignero sont donc élus aux postes d'assesseurs (2^e assesseur, 4^e assesseur).

Les deux acceptent leur élection et remercie les membres pour leur confiance.

Madame Antoinette Zornig félicite les nouveaux membres du Comité de gestion.

Elle remercie tout particulièrement **Madame Brigitte Pahl**, membre du Comité de gestion pendant 12 ans pour son engagement et ses fidèles services au sein du Comité. L'engagement de Madame Pahl a été exemplaire et l'école lui doit beaucoup.

Madame Antoinette Zornig clôt la séance.

Elle remercie tous les intervenants pour le dialogue constructif et pour leur patience eu égard à la très longue durée de la séance.

Fin : 0 h 25

Hambourg, 02.02.2016

Georges Brox

Antoinette Zornig